

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 avril 2023

Membres en exercice : 15	
Présents :	10
Votants :	11
Procuration :	1
Abstentions :	0
Exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0

L'an deux mil vingt trois, le vendredi sept avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Monsieur Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 31 mars 2023

Présents : André ALRIVIE, Michèle LAQUIEZE, Alain LEGROS, Nathalie LESTRADE, Guillaume MAURIN, Philippe MAZEYRIE, Eliane NISSOU, Denis PINSAC, Sébastien SOULIE, Régine VERT.

Procuration de Patrick NOAILHAC donnée à Philippe MAZEYRIE

Secrétaire de séance : Philippe MAZEYRIE

27.2023

Objet : Vote du Budget 2023 du Lotissement des Marronniers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation du Budget Annexe « Lotissement des Marronniers » 2023 établi par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Annexe « Lotissement des Marronniers » 2023 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Recettes et dépenses : 753 808.68 €uros

SECTION D'INVESTISSEMENT : Recettes et dépenses : 1 136 397.36 €uros

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 11 avril 2023

et de la transmission en Préfecture.

Altillac, le 07 avril 2023.

Le Maire,

Denis PINSAC.

